

Rapport de gestion 2022

Table des matières

Editorial	1
Chiffres clés	3
Placements	4
Effectifs	7
Engagements	9
Bilan résumé	13
Compte d'exploitation résumé	14
Organisation	15
Frais	17
Durabilité	18

Editorial

Alors que ses premiers mois étaient encore troublés par la pandémie Covid-19, l'année 2022 a vu des événements encore plus marquants s'imposer, au premier rang desquels le retour de la guerre en Europe, qui a précipité le continent et la Suisse dans l'incertitude. S'en sont suivis la réapparition de l'inflation, le resserrement massif des politiques monétaires avec une hausse marquée des taux d'intérêt et des pénuries, de l'énergie à la main-d'œuvre en passant par toutes sortes de matières et de composants. Cette situation d'incertitudes a fortement impacté les marchés financiers qui ont vu presque toutes les classes d'actifs corriger de manière importante. Après trois années de performances largement positives, previva réalise une performance de -11.56% inférieure aux indices (Swisscanto: -8.8%, Credit Suisse: -10.1% et UBS: -9.6%).

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a néanmoins décidé de créditer les avoirs de vieillesse des assurés actifs d'un intérêt de 2.0%, supérieur au taux légal de 1.0% pour 2022.

Malgré la performance très négative, l'excellente santé financière au 1er janvier 2022 a permis de maintenir le fonds de prévoyance à un niveau juste satisfaisant synthétisé par un degré de couverture de 100.1% au 31 décembre 2022.

L'incertitude persiste en 2023. Le contexte géopolitique pousse toujours à la prudence. Les banques centrales doivent poursuivre leurs efforts pour contenir l'inflation tout en limitant la hausse des taux d'intérêt. Les marchés financiers restent soumis à une forte volatilité. La consolidation du secteur bancaire en Suisse se poursuit avec le rachat soudain du Credit Suisse par UBS qui n'a heureusement pas affecté la performance, qui se monte à +2.83% au 31 mai 2023. Le degré de couverture s'élève à un niveau satisfaisant de 102.6% au 31 mai 2023.

La gestion de la fortune prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Une nouvelle analyse sous cet angle a été effectuée sur les placements de previva au 31 décembre 2022. Ses résultats, avec un focus sur l'immobilier direct, ainsi que les actions menées par la Fondation Ethos de laquelle previva est membre, vous seront présentés lors de la prochaine séance d'information aux assurés qui aura lieu mardi 3 octobre 2023 à 17h30 au Centre Patronal à Paudex.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.



Jean-Frédéric Braillard
Président du Conseil
de fondation



Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2022	2021	2020
Nombre d'assurés actifs	6'048	5'743	5'609
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'322	1'257	1'204
Nombre d'institutions affiliées	81	81	81
Somme au bilan (en millions de francs)	1'101	1'231	1'124
Performance (en %)	-11.56	7.80	2.81
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	2.00	3.50	1.00
Degré de couverture (en %)	100.1	114.4	108.2
Frais de gestion par assuré (en francs)	195	190	171
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.41	0.34	0.39

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme Age d'une femme	58	59	60	61	62	63	64	65
	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

Age d'un homme Age d'une femme	66	67	68	69	70	70
	6.16%	6.32%	6.48%	6.64%	6.80%	6.96%

Placements

Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Acanthe Vaud SA à Prilly.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

Répartition des placements

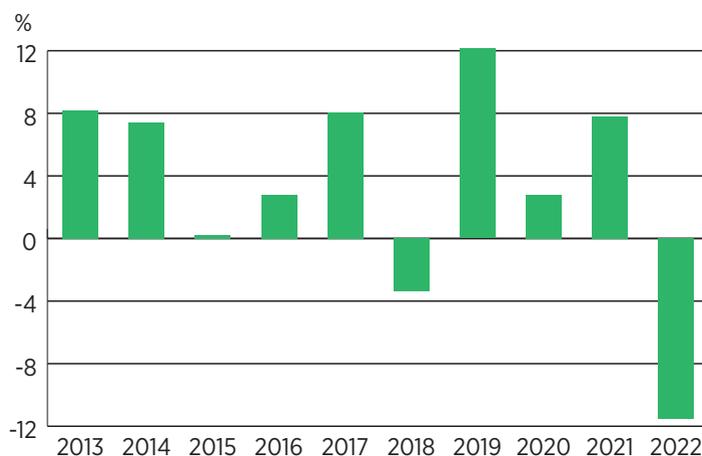
	31.12.2022		31.12.2021		Stratégie
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	15'082'968	1.4	18'746'154	1.5	1
Obligations en CHF	152'256'017	13.9	183'170'575	14.9	14
Hypothèques	75'249.95	0.0	548'494	0.1	0
Obligations en monnaies étrangères	171'015'158.16	15.6	210'398'656	17.2	17
Actions suisses	164'688'521	15.2	225'043'572	18.5	16
Actions monde	166'090'021	15.2	199'412'467	16.3	16
Actions marchés émergents	32'017'159	2.9	37'083'434	3.0	3
Placements immobiliers	331'662'755	30.4	300'734'387	24.7	28
Infrastructures	61'192'987	5.6	49'529'583	4.0	5
Autres placements alternatifs	30'483	0.0	69'779	0.0	0
Total	1'094'111'319	100.0	1'224'737'101	100.0	100.0

Performance

La performance enregistrée par le fonds s'est montée à -11.56%, ce qui est inférieur aux indices de référence.

Performance de previva		Univers de comparaison					
2022	2021	Swisscanto		UBS		Crédit Suisse	
2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
-11.56%	7.80%	-8.80%	8.39%	-9.61%	8.06%	-10.11%	8.28%

Performance du fonds



Effectifs

Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2022, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à **81** (81 en 2021).

Assurés actifs

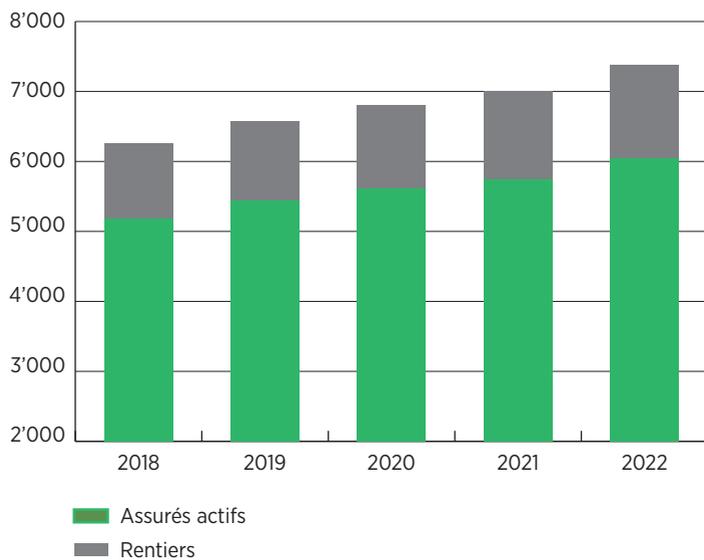
Le nombre des assurés actifs est passé de 5'743 au 31 décembre 2021 à **6'048** au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 5.3%.

	31.12.2022		31.12.2021	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'732	42.1 ans	1'657	42.5 ans
Femmes	4'316	40.0 ans	4'086	40.2 ans
Total	6'048	40.6 ans	5'743	40.8 ans

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2022	31.12.2021
Retraités (dont pont AVS)	1'103 (68)	1'053 (71)
Conjoints survivants	88	83
Invalides	83	80
Enfants	48	41
Total	1'322	1'257

Evolution des effectifs



Le ratio actifs/rentiers demeure favorable à un niveau de 4.6 au 31 décembre 2022.

Engagements

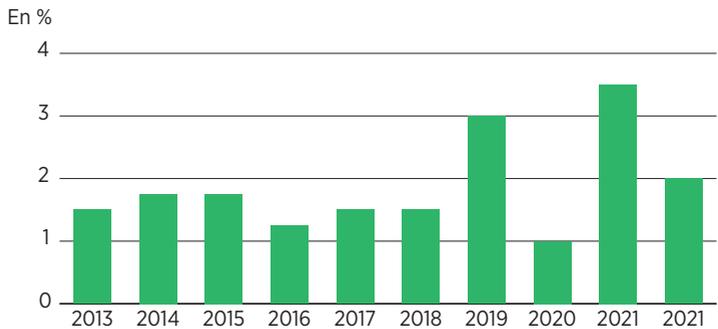
Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 587'868'475** au 31 décembre 2022 et à CHF 569'172'446 au 31 décembre 2021, soit en augmentation de 3.3%.

En 2022, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux de **2.0%**, soit le double du taux d'intérêt légal. Il a été appliqué aussi bien sur la partie obligatoire que la partie surobligatoire.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2022 avec les bases techniques LPP 2020 2.25%, se composent de:

		31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
Vieillesse	Retraités	363'885'811	355'577'518
	Rente pont	1'439'528	1'218'197
	Enfants de retraités	150'139	159'650
Survivants	Conjoints survivants	19'925'947	17'562'403
	Orphelins	517'791	461'664
Invalides	Invalides	15'692'933	14'615'516
	Enfants d'invalides	728'909	587'176
Total		402'341'058	390'182'124

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été augmentée à CHF 3'995'000 au 31 décembre 2022 (CHF 1'939'000 au 31 décembre 2021).

b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2022, elle s'élève à CHF 2'479'000 (CHF 2'495'000 au 31 décembre 2021).

c) Provision pour paiement futur des rentes

La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2022, elle s'élève à CHF 53'259'000 (CHF 50'930'000 au 31 décembre 2021).

d) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique. L'objectif de 2.25% au 31 décembre 2022 étant réalisé, elle a été abaissée à CHF 0 (CHF 21'365'000 au 31 décembre 2021).

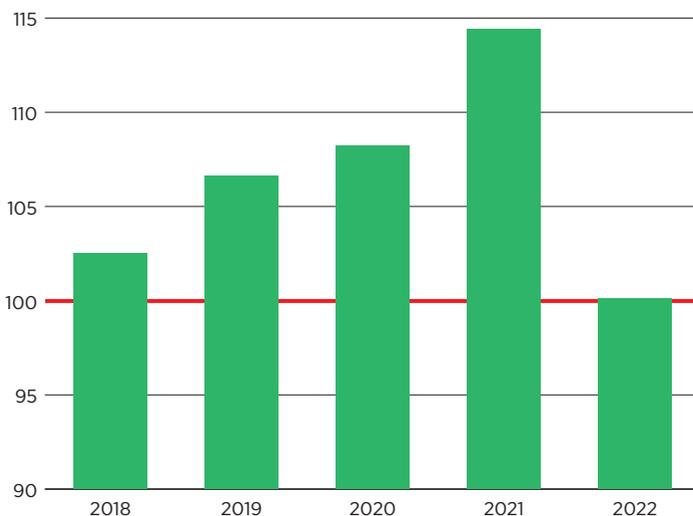
Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

Situation financière du fonds - Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 114.4% au 31 décembre 2021 à **100.1%** au 31 décembre 2022 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 0.1% des engagements au 31 décembre 2022. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Son objectif s'élève à 17.3%.

Evolution du degré de couverture



Bilan résumé

ACTIF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Placements	1'094'111'319	1'224'737'101
Liquidités	15'082'968	18'746'154
Obligations en francs suisses	152'256'017	183'170'575
Hypothèques	75'250	548'494
Obligations en monnaies étrangères	171'015'158	210'398'656
Actions suisses	164'688'521	225'043'572
Actions Monde	166'090'021	199'412'467
Actions des marchés émergents	32'017'159	37'083'434
Placements immobiliers	331'662'755	300'734'387
Infrastructures	61'192'987	49'529'583
Autres placements alternatifs	30'483	69'779
Compte de régularisation actif	6'686'358	6'808'667
Total de l'actif	1'100'797'677	1'231'545'768
PASSIF		
Engagements	44'167'733	40'550'754
Compte de régularisation passif	1'069'478	519'940
Provisions non techniques	5'050'000	5'501'338
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'049'942'533	1'036'083'570
Capital de prévoyance des assurés actifs	587'868'475	569'172'446
Capital de prévoyance des rentiers	402'341'058	390'182'124
Provisions techniques	59'733'000	76'729'000
Réserve de fluctuation de valeurs	567'933	148'890'166
Total du passif	1'100'797'677	1'231'545'768

Compte d'exploitation résumé

	2022 CHF	2021 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	64'700'540	62'353'307
Prestations d'entrée	44'499'415	34'477'774
Rentes réglementaires	-30'730'439	-29'042'828
Prestations en capital	-7'001'341	-7'759'813
Prestations de sortie	-59'777'035	-47'973'766
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-13'858'963	-30'486'808
Charges d'assurance	-251'187	-240'322
Résultat net de l'activité de prévoyance	-2'419'009	-18'672'456
Résultat net des placements	-144'908'299	86'634'785
Mouvements des provisions non techniques	451'338	43'662
Autres produits et frais	-31'128	85'322
Frais d'administration	-1'415'135	-1'327'373
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-148'322'233	66'763'939
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	148'322'233	-66'763'939
Excédent	0.00	0.00

Organisation

Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

Organes

Assemblée des délégués des institutions

Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Assemblée des délégués des assurés

Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 3 octobre 2023 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

Conseil de fondation (état au 1^{er} janvier 2023)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Représentants des institutions

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, président, CI
M. Patrick CHERPILLOD, vice-président, CI
M. Jean-Claude PITTET, CP
M. Pierre Alexandre PAHUD, CE
M^{me} Catherine STAUB, CE
M. Joseph VANDERWECKENE, CP

Représentants des assurés

M. Gilbert CAVIN, CP
M. Olivier CHANGEA, CI
M. Robert FAVRE, CP
M. Yves FROIDEVAUX, CE
M. Christian JORDAN, vice-président, CE
M^{me} Joëlle PFISTER, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers
CI = membre de la commission des placements immobiliers
CE = membre de la commission des études

Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Acanthe Vaud SA, Prilly
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA, Martigny
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

Frais

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 4,531 Mios, soit 0.41% des placements transparents en matière de frais en 2022 (CHF 4,113 Mios ou 0.34% des placements en 2021). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à 0.56% en 2022.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 100.00%

Frais d'administration

Les frais d'administration 2022 se sont élevés à CHF 195 par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en augmentation par rapport à 2021 (CHF 182). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à CHF 327 en 2022.

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

Charte ESG

1. Propos introductifs

La présente charte énonce les principes généraux de la politique de gestion des placements financiers et immobiliers de previva sur un mode qui prenne en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

previva est une caisse de pensions soumise à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). En matière de placement, la LPP, à son article 71, précise que « *Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités* ». De par leur nature, les caisses de pensions ont un horizon de placement à long terme, une telle temporalité est pleinement compatible avec les principes ESG.

previva considère que, dans un contexte d'adaptation de l'économie aux impératifs de développement durable et aux enjeux climatiques, la prise en compte des critères ESG favorise une meilleure gestion des risques et une optimisation des rendements à long terme.

2. Principes d'investissement

Dans sa démarche d'investissement responsable, previva applique les principes et mesures suivantes :

2.1. Agir en qualité d'un actionnaire actif, responsable et engagé

previva est convaincue qu'il est possible de rechercher un rendement économique performant tout en prenant en compte des critères ESG. previva veut ainsi assumer sa responsabilité fiduciaire, gage d'une rentabilité appropriée et d'une gestion des risques adéquate.

Mesures : Dès 2021, previva a rejoint *Ethos Engagement Pool Suisse* et *Ethos Engagement Pool International*. Ces programmes permettent aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue sur les questions ESG avec les

sociétés cotées en Suisse et dans le reste du monde. Le dialogue est engagé soit directement avec les sociétés soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.

2.2. Exclure de manière ciblée des domaines sujets à controverse

previva exclut de son portefeuille les activités qui sont sujettes à controverses, notamment les entreprises actives dans les armes à sous-munition, les mines antipersonnel ou l'armement nucléaire.

Mesures : En matière d'exclusion, previva se base sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

2.3. Réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre

Pour faire correspondre la gestion du portefeuille aux engagements internationaux pris par la Suisse, previva veut réduire de manière significative l'exposition de ses investissements à l'extraction d'énergies fossiles et la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voire exclut ceux-ci.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.4 Investir dans des domaines durables et responsables

previva intègre dans sa politique de placement les critères ESG. Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une réflexion critique et indépendante et visent également à soutenir l'émergence de modèles d'affaires orientés vers une économie durable qui sera plus résiliente à long terme face à la transition climatique, ceci notamment en favorisant une approche best-in-class.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.5. Appliquer une sélection positive

previva identifie les entreprises qui usent des meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. Le but est d'encourager de manière pragmatique les démarches novatrices, d'inciter les entreprises à améliorer leur approche des enjeux ESG et de contribuer ainsi à augmenter leur impact positif.

Mesures : *La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).*

2.6. Intégrer les investissements d'impact

previva, notamment avec la classe d'actifs des infrastructures, s'engage dans des investissements d'impact, par exemple dans la transition énergétique, qui visent à obtenir un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

Mesures : *La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).*

2.7. Intégrer les critères ESG dans les investissements immobiliers directs

previva est propriétaire de plusieurs immeubles et veille à garantir un niveau de rendement optimal de son parc immobilier de manière à garantir le paiement des rentes des assurés. previva axe une partie de sa stratégie de placement sur des investissements immobiliers principalement situés dans le canton de Vaud.

Il souhaite réaliser des logements durables et répondants aux critères d'accessibilité universelle, afin de pouvoir accueillir aisément une population âgée ou à mobilité réduite. Il entend également développer des habitations multi-usages correspondant aux besoins des dernières générations, notamment pour permettre le télétravail, et assurer la diversification de son patrimoine.

Dans le cadre d'acquisitions, de rénovations du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, il favorise la prise en compte des enjeux économiques et des critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance). Lors de rénovations, une attention est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles et du confort des habitants. De manière générale, les entreprises locales sont favorisées pour l'exécution des divers mandats. Le niveau de finitions est PPE, notamment s'agissant de l'isolation phonique.

previva s'engage en faveur de la bio-diversité sur les parcelles dont elle est propriétaire.

Mesures : *La commission immobilière définit un plan d'action (annexe 2).*



3. Mise en œuvre et suivi de la politique d'investissement responsable

3.1. Mise en œuvre

Chaque commission est chargée de présenter et faire ratifier au Conseil de fondation son plan d'action. Une évaluation annuelle externe est effectuée et permet d'ajuster les mesures en place et la politique ESG de previva.

3.2. Évaluation régulière du portefeuille

previva attend de ses gérants qu'ils fassent preuve de transparence dans leur manière de répondre aux enjeux ESG. previva fait elle-même oeuvre de transparence en communiquant sur ses pratiques en matière d'investissement.

Ce devoir de transparence l'engage à une évaluation régulière et indépendante de la mise en oeuvre de ses principes d'investissement. Elle veille à ce que son portefeuille améliore ses performances à ces deux niveaux.

3.3. Politique d'information

previva rend compte régulièrement aux employeurs et aux assurés, des résultats et actions entreprises. Elle révisé sa politique selon ses résultats et les nouveaux outils et véhicules d'investissement durables à disposition.

Annexe 1 – Plan d'action de la commission mobilière

- Effectuer un screening ESG chaque année
- Respecter les normes mises en place par PACTA. Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec PACTA.

Annexe 2 – Plan d'action de la commission immobilière

- Respecter les directives de construction
- Respecter les normes mises en place par PACTA. Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec PACTA.
- Planter des arbres fruitiers sur les parcelles dont previva est propriétaire lorsque cela est possible.



previva | fonds de prévoyance
des professionnels du travail social

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45

www.previva.ch
info@previva.ch